

Conseil municipal du 6 mars 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 27 février 2025

Etaient présents : Mesdames BABAD, FAUSSURIER, FOURNIER, GALLET, OVISTE, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, FION, GUYON, OZBAKIR, PILLON, SERRIERE, TIMONIER

Etaient absents excusés : Mme MAZZOLA (pouvoir donné à Mme FAUSSURIER), Mme HEIDFELD (pouvoir donné à François GUYON), M. MIMOUNE (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON), M. BERTHET (pouvoir donné à M. PILLON)

Absent : Mme PERNODET

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin ARBILLAT

.....
Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur Quentin ARBILLAT est nommé secrétaire de séance

II- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 30 janvier est approuvé

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal

- 31/01/2025 : vendeur : RUTY Michel (domicilié à Paris) / acheteur : BURATO Maxence originaire de Bourg-en-Bresse – terrain cadastré AK 436.437, 31. 33. 35 rue de Bresse – d'une superficie totale de 159 m²
- 08/02/2025 : vendeur TETUAN Didier / acheteur : PACCAUD Delphine originaire de Beaupont – terrain cadastré ZC 400, 14 impasse des Vergers – d'une superficie totale de 5344 m²
- 17/02/2025 : vendeur GALLET Eric (domicilié à Cuiseaux) / acheteur : GALLAT Mathieu originaire de Cuiseaux – terrain cadastré AK 213, rue de Bresse – d'une superficie de 99 m²
- 17/02/2025 : vendeur SCI CASA (Joël DUMONT) / acheteur : SARL DSAS (Joël DUMONT est associé) – terrain cadastré ZH 454, 455, 456, 6 impasse du Champs Montet – d'une superficie totale de 842 m²
- 20/02/2025 : vendeur VAUCHER Thérèse (Ehpad) / acheteur BACHELIER Jean-Claude originaire de La Guiche (71) – terrain cadastré ZC 189, 12 rue Beauséjour – d'une superficie totale de 715 m²
- 21/02/2025 : échange de parcelles : AN 125 (issue de AN 37) d'une superficie de 11 m² cédé par M. ERBLAND Dominique à M. BOUVARD Adrien / AN 123 (issue de AN 36) d'une superficie de 4 m² cédé par BOUVARD Adrien à ERBLAND Dominique
- 22/02/2025 : vendeur GUENIVET Yann (domicilié à Lyon) / acheteur LAMOITTE Hippolyte et LIBLIN Ludivine originaire de Buellas (01) – terrain cadastré AD 25, 27, 28, 6 rue du Moulin de la Foule – d'une superficie totale de 4133 m²
- 27/02/2025 : vendeur FADY-CLERC Jean-Roger (domicilié à Lyon) / acheteur : BOUVARD Hadrien – terrain cadastré ZC 119, au Colombier – d'une superficie totale de 1020 m²

IV – Affaires générales

1. Aménagement du Carrefour des Amoureux : présentation APD et mise à jour du plan de financement – DE202503012

Rapporteur : François GUYON

Madame le maire rappelle au conseil la délibération du 28 novembre 2024, autorisant le dépôt de la demande de subvention sur la base de l'APS évalué à 840 964 € ; Après plusieurs réunions de travail et une réunion publique le 7 février 2025, le budget a été revu à la baisse pour se rapprocher du budget initialement prévu. D'autres ajustements sont encore à faire et se concrétiseront en phase PRO .

A ce jour, le montant des travaux en phase APD, est estimé à 618 576.74 € HT (y compris éclairage public)

Le permis d'aménager va être déposé. Une prochaine réunion est programmée avec les financeurs et la CCPJ le 27 mars.

Sur les bases de cet APD, le plan de financement sera mis à jour comme suit :

Dépenses			Recettes		
Objet		Montant prévu HT	Objet	%	Montant
Maîtrise d'Œuvre	ABCD	45 555,00 €	DETR	30%	202 400,77 €
			REGION	50%	337 334,62 €
Analyse HAP	AGENDA 39	720,00 €			
reperage amiante	SOCOTEC	3 140,00 €			
CSPS	SOCOTEC	1 950,00 €			
Etude géotechnique	GEOTEC	2 380,00 €			
inspection du canal	CANACAM	1 560,00 €			
	VISIOTUB	787,50 €			
TRAVAUX	lot VRD	379 719,50 €			
	revêtement voirie	50 400,00 €			
	Aménagement pay	160 470,00 €			
eclairage public	SIDEC	27 987,24 €			
TOTAL HT		674 669,24 €		80%	539 735,39 €
Reste à charge	134 933,85				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'avant-projet détaillé tel que présenté
- Valide le nouveau plan de financement tel que présenté et demande à Mme le maire de le transmettre aux financeurs pressentis pour mise à jour des demandes.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Décompte des voix		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

2. Aménagement Allée des Capucins : présentation APD et mise à jour du plan de financement – DE202503013

Rapporteur : Lilian PILLON

Madame le maire rappelle au conseil la délibération du 28 novembre 2024, autorisant le dépôt de la demande de subvention sur la base de l'esquisse évaluée à 222 928.64 € ; Après plusieurs réunions de travail et une réunion publique le 18 février 2025, le budget en phase APD s'affiche à 221 865.04 € dont 24 660 € HT pour la reprise du tapis de voirie qui serait à refacter à la CCPJ.

Le permis d'aménager va être déposé. Une prochaine réunion de travail est programmée le 10 mars 2025 au cours de laquelle sera également abordé l'impact que pourrait avoir le projet de réseau de chaleur sur ce dossier.

Sur les bases de cet APD, le plan de financement sera mis à jour comme suit :

Plan de financement Allée des Capucins			PHASE APD		
Dépenses			Recettes		
Objet		Montant prévu HT	Objet		Montant
Maîtrise d'Œuvre	SIDEC	16 408,63	DETR	30%	73 438,10
CSPS (estimation)		5 000,00	REGION	50%	122 396,84
Contrôle HAP	defim	1 520,00			
Travaux		221 865,04			
TOTAL HT		244 793,67			195 834,94
reste à charge	48 958,73				

Le dossier a été présenté en 2^{ème} position pour la DETR, il n'y a aucune certitude à ce qu'il soit retenu. Une participation d'environ 4 000 € sera demandé au Cabinet dentaire pour la réfection du parking

Quelques remarques sur le projet : être vigilant sur la sécurité du cheminement piéton, le positionnement de la benne à verre doit être revu, suppression des stop-roues sur les places de parking.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'avant-projet détaillé tel que présenté
- Valide le nouveau plan de financement tel que présenté et demande à Mme le maire de le transmettre aux financeurs pressentis pour mise à jour des demandes.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Décompte des voix		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

3. classement voie – DE202503014

Rapporteur : Delphine FOURNIER

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du dernier conseil nommant l'impasse de la Fromagerie. Elle précise que cette voie dessert 7 logements et que de par son utilisation elle est considérée d'utilité publique.

Elle informe qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Elle propose donc de classer cette voie dans la voirie communale et de la transférer à la communauté de communes, compétente en matière de voirie

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide le classement dans la voirie communale de l'impasse de la Fromagerie et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie et du transfert à la CCPJ

Décompte des voix		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

4. Autorisation de coupe non prévue à l'aménagement forestier dans le cadre du projet d'extension Prodia – DE 202503016

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'extension du site d'équarrissage Prodia, une portion de la forêt communale devra être défrichée.

L'autorisation de défrichement relève des dispositions du code forestier et du code de l'environnement et nécessite une validation par les services de l'État. Cependant compte-tenu de l'intérêt général des filières d'équarrissage et de la planification contrainte du projet, certaines dispositions à caractère exceptionnel ont été adoptées par les services de l'État.

Au titre du code forestier, il résulte de ces dispositions que l'Office national des forêts qui dispose d'une délégation de pouvoir pour autoriser des coupes non prévues par un aménagement (conformément à l'art. L 214-5 du CF, le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté a délégué son pouvoir par arrêté du 4 décembre 2017 au directeur d'agence ONF du Jura) peut autoriser l'exploitation des bois d'emprise dans la mesure où, à défaut d'autorisation de défrichement survenue dans un délai de 5 ans, il existe une garantie de reconstitution du peuplement forestier (art. L124-6 du CF). Cette garantie de reconstitution sera apportée par la société PRODIA selon un devis conditionnel que la société aura préalablement accepté et signé.

Au titre du code de l'environnement, il résulte de ces dispositions que le déboisement en vue de la reconversion du sol pourra être réalisé en respectant des prescriptions strictes fixées par la DREAL et relatives à l'étude d'impact du projet, s'agissant de la période d'intervention et des modalités d'abattage des arbres d'intérêt écologique identifiés.

Cependant, l'Office national des forêts ne peut opérer de sa propre initiative en forêt communale et une décision du conseil municipal est nécessaire pour programmer une coupe non prévue à l'aménagement forestier.

Considérant ce qui précède, Madame le maire demande à son conseil municipal d'autoriser la coupe d'emprise d'une surface approximative de 820 m² sur la parcelle forestière n°20 (parcelle cadastrale AC 0070 sur le territoire communal de Saint-Amour) et selon le plan d'arpentage de géomètre qui sera établi prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le déboisement tel que présenté (environ 820 m²) concernant le projet d'extension du site d'équarrissage

MANDATE Madame le maire pour solliciter l'intervention de l'ONF et prendre toute résolution relative à cette délibération

Décompte des voix		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 2

V – Finances et Personnel

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Général et des budgets annexes, et affectation des résultats – DE202503016

Rapporteur : Lilian Pillon

Madame le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la Commune et ceux du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Chaque conseiller a reçu le détail des comptes avec sa convocation. Les résultats 2024 peuvent se résumer ainsi

Budget général

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		533 307,08	1 070 526,00		1 070 526,00	533 307,08
Opérations de l'exercice	1 657 794,81	2 354 815,81	1 915 562,56	2 029 049,18	3 573 357,37	4 383 864,99
Totaux	1 657 794,81	2 888 122,89	2 986 088,56	2 029 049,18	4 643 883,37	4 917 172,07
RESULTATS DE CLOTURE		1 230 328,08	957 039,38			273 288,70

L'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de : 697 021,00 €
 Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de : 533 307,08 €
Les résultats de fonctionnement cumulés sont de : 1 230 328,08 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Déficit d'investissement à apurer (c/ 1068) : 957 039,38 €
 Restes à réaliser 23 475,49 €
 et report du solde en recettes de fonctionnement (c/ 002) : 296 764,19 €

Inscriptions BP 2025:

DI (001) 957 039,38 €
 RI (1068) 933 563,89 €
 RF (002) 296 764,19 €

Budget annexe "Lotissement St-Julien"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		64 198,50	224 558,45		224 558,45	64 198,50
Opérations de l'exercice	301 376,89	168 461,20	78 164,70	298 293,73	379 541,59	466 754,93
Totaux	301 376,89	232 659,70	302 723,15	298 293,73	604 100,04	530 953,43
RESULTATS DE CLOTURE	68 717,19		4 429,42		73 146,61	

L'exercice 2024 a généré un déficit de fonctionnement de : -132 915,69 €
 Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de : 64 198,50 €
Les résultats de fonctionnement cumulés sont de : -68 717,19 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Report du déficit d'investissement en dépenses (c/ 001) : 4 429,42 €
 Report du déficit de fonctionnement en dépenses (c/ 002) : 68 717,19 €

Inscriptions BP 2025:

DI (001) 4 429,42 €
 DF (002) 68 717,19 €

Budget annexe "Lotissement Tajat"						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	747,20		32 043,28		32 790,48	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
Totaux	747,20	0,00	32 043,28	0,00	32 790,48	0,00
RESULTATS DE CLOTURE	747,20		32 043,28		32 790,48	
L'exercice 2024 a généré un résultat de fonctionnement de :		0,00 €				
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de :		-747,20 €			Inscriptions BP 2025:	
<u>Les résultats de fonctionnement cumulés sont de :</u>		<u>-747,20 €</u>			DI (001)	32 043,28
					DF (002)	747,20
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :						
Report du déficit d'investissement en dépenses (c/ 001) :		32 043,28 €				
Report du déficit de fonctionnement en dépenses (c/ 002) :		747,20 €				

Budget annexe "Lotissement En Challes"						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	1 250,00	1 250,00	1 250,00	0,00	2 500,00	1 250,00
Totaux	1 250,00	1 250,00	1 250,00	0,00	2 500,00	1 250,00
RESULTATS DE CLOTURE	0,00		1 250,00		1 250,00	
L'exercice 2024 a généré un résultat de fonctionnement de : 0,00		0,00 €				
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de :		0,00 €			Inscriptions BP 2025:	
<u>Les résultats de fonctionnement cumulés sont de :</u>		<u>0,00 €</u>			DI (001)	1 250,00
					DF (002)	-
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :						
Report du déficit d'investissement en dépenses (c/ 001) :		1 250,00 €				
Report du déficit de fonctionnement en dépenses (c/ 002) :		0,00 €				

Madame le Maire présente le détail des comptes financiers

Puis elle quitte la séance. M. PILLON, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de s'exprimer sur la gestion comptable des budgets respectifs : Budgets Lotissements Tajat, St-Julien et Challes puis sur le Budget Général. Il propose de procéder au vote des CFU 2024, puis demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2024, comme ci-dessus proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

DIT que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières, suffisamment justifiées et concordantes dans la comptabilité tenue par le Maire et celle tenue chez le comptable public,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ;

DECIDE d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;

Décompte des voix		
Pour : 14	Contre :	Abstention : 4

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie – DE202503017

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance en mars.

Pour pouvoir honorer les dépenses, Madame le Maire propose de la reconduire pour cette année encore. Les crédits procurés par une ligne de trésorerie sont destinés à faire face à un besoin de fonds ponctuel et à financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions octroyées par les partenaires. Il s'agit d'une simple avance de trésorerie. La collectivité bénéficie d'un droit de tirage permanent auprès d'un organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociée dans le contrat.

Les mouvements de fonds correspondant sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission (pour info intérêts payés en 2024 : 9 772 €)

3 propositions sont parvenues à la Collectivité dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Solution 1 Banque populaire	Solution 2 Caisse Epargne	Solution 3 la Poste	Solution 4 Crédit Agricole
2025				
Montant	500 000 €	500 000€		500 000€
Durée	1 an	1 an		1 an
Taux	Euribor 3 mois + marge 0.450 %	€ ^{str} + marge 1.50 %	NE SOUHAITE PAS SE POSITIONNER	Euribor 3mois + marge 1.40 %
	2.485 %	2.666%		2.485 %
Paiement des intérêts	<u>trimestriel</u>	Trimestriel		Trimestriel
Commission d'engagement *	0.100 % 500 €	0.10 % 500 €		0
Commission de non-utilisation	0	0.0750 %		0
Frais de dossier	0	0		1500 €
Taux à ce jour	2.935 %	4.166 %		3.885 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'ouvrir une ligne de ligne de trésorerie interactive auprès de la Banque Populaire ;

AUTORISE Madame le Maire à passer à cet effet tous les actes nécessaires, notamment signer le contrat de ligne de trésorerie, puis procéder aux tirages et remboursements relatifs à la future ligne de trésorerie.

Décompte des voix		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

V – Questions et informations diverses

1. Informations sur évènements et programmation culturelle

Rapporteur : Delphine FOURNIER

- Théâtre à la chevalerie : 14 et 21 mars
- 22 mars : gite Moulin Ripaille, initiation au tango et concert
- 22 mars : concert de Printemps de l'Harmonie
- 29 mars, à la Chevalerie Soirée new Orléans

- 06 avril : projection du film Vingt Dieux

Réunion préparation fête de la musique : 24/03 – 19 h 30 (associations et commerçants). Tous les élus sont invités également à participer.

2. commission finances

Date de réunion pour préparation du budget : 26 mars 2025 – 20 h
Tous les élus sont invités à y participer. Le budget sera voté le 3 avril

4. Réunion Projet photos des Ecoles

Rapporteur : François GUYON

Les écoles ont monté un projet de photos et de bandes son pour mettre le focus sur certains bâtiments remarquables de la commune. Une réunion de travail est prévue pour mettre en place ce projet, le 2 avril à 20 h en mairie. Tous les élus intéressés peuvent venir apporter leur contribution.

3. Point sur Réseau initiatives Jura dans le cadre du partenariat avec la CCPJ

Madame le Maire présente les dossiers qui ont reçu un prêt d'honneur sur le secteur

BENEFICIAIRES DE PRÊT D'HONNEUR EN 2024
CCPJ (CC PORTE DU JURA)

Prénom	Nom	Nom de l'entreprise	Ville Entreprise	Activité	Montant attribué	C R E A T I O N	R E P R I S E	C R O I S S A N C E	Nb Emplois créés	Nb Emplois soutenus
Antoine	MASSONI	DEMAIN C'EST VELO ! L'ATELIER	BEAUFORT-ORBAGNA	Atelier de réparation vélo	8 000,00	1			1	
Cédric	DELPHIN	TAXI LES TROIS CHATEAUX	LES TROIS CHATEAUX	Taxi	5 000,00	1			1	
Yoahnn	BEY	SAS YOHANN BEY ET PÈRE	BEAUFORT-ORBAGNA	Pose de carrelage	7 000,00		1		1	4
Alexia	BURTIN	MALOÏA CREATION	DIGNA	Concevoir et commercialiser des structures modulaires en bois et métal	8 000,00	1			2	
Stéphane	JAILLET	MALOÏA CREATION	DIGNA	Concevoir et commercialiser des structures modulaires en bois et métal	8 000,00					
Pauline	BERTHET	PHARMACIE LA CHEVALERIE	SAINT AMOUR	Pharmacie	20 000,00		1			11
Magalie	BOITEUX	PHARMACIE LA CHEVALERIE	SAINT AMOUR	Pharmacie	20 000,00					
Nicolas	PERNET	CLEAN P	SAINT AMOUR	Laverie automatique	10 000,00	1			1	
Rodolphe	CHARLTET	L'ESCARGOT CHARLET	GIZIA	Héliciculture	5 000,00			1		1
Angeline	BOURSIN	L'INSTITUT	SAINT AMOUR	Institut de beauté	5 000,00			1		1
Sébastien	RAMPON	VRC - REPRISE BERRODIER	BALANOD	Electroménager; cuisiniste, multi média	20 000,00		1		1	
Joffrey	BOULLY	REVERMONT CARRELAGE	SAINT AMOUR	Carrelage, revêtement de sols	8 000,00	1			1	
Alix	GUYON	REVERMONT EVASION	BALANOD	Educateur sportif, accompagnement pédagogique	4 000,00			1		1
					128 000,00	5	3	3	8	18

Questions diverses

La demande d'une amplitude horaire plus importante pour la Maison France Services a été soulevée. Madame le Maire s'engage à transmettre cette demande à la Communauté de Communes qui gère ce service.

Madame BABAD fait état d'une réclamation liée à un incident routier. Madame le Maire informe que le dossier est en cours de traitement par l'assurance de la commune.

Fin de séance : 22 H 55

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Valérie VAUCHER

Quentin ARBILLAT